



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<https://www.jjlozach.fr>**

---

**2 avril 2021. Proposition d'annulation à titre exceptionnel de la contribution à l'audiovisuel public au titre de l'année 2021.  
Courrier au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
et réponse reçue le 8 avril 2021.**

Date : 12 avril 2021



[Courrier au Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance](#)

[Réponse reçue le 8 avril 2021 du  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Relance](#)



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<https://www.jjlozach.fr>**

---

**Réponse reçue le 8 avril 2021 du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**

Monsieur le sénateur,

Le ministre a bien pris connaissance de votre courrier. Il tient à vous en remercier.

Concernant la CAP, il y a effectivement un enjeu particulier en matière de CAP des professionnels pour les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration. Pour rappel, le secteur représente plus de 2/3 des montants dus (84 M€ sur 123 M€ en 2019).

Le Gouvernement a donc pris des mesures de recouvrement immédiates en 2020 en prévoyant un report d'échéance de 3 mois (déclaration et paiement) sur demande. La CAP 2020 a ainsi pu être payée lors de la déclaration de TVA déposée en juillet 2020 au lieu d'avril ou, pour les entreprises relevant du régime simplifié de la TVA, en juillet au lieu de mai. Cette mesure a permis aux redevables de faire face à leurs échéances immédiates lors du premier confinement, sans qu'il ait été nécessaire de prévoir de mesures d'exonération de la taxe.

Pour 2021, le Gouvernement étudie actuellement les différentes options, mais il est encore trop tôt malheureusement pour que je puisse vous communiquer un arbitrage.

Soyez assuré de toute ma considération,

**Benjamin BUFFAULT**